



Erreur de l'administration dans le calcul de l'ir

Par **sousou**, le **28/08/2008** à **08:38**

Bonjour,

Comme beaucoup d'entre nous je viens de recevoir mon avis d'imposition et je constate une erreur "énorme".....mais à mon avantage.

Sur la déclaration (pré-remplie) j'avais corrigé le revenu de ma femme de quelques centaines d'euros, sans modifier mon propre revenu.

Dans l'avis d'imposition le revenu de notre foyer fiscal calculé par l'administration est devenu la valeur de la correction que j'avais faite + le salaire de ma femme; soit une baisse de 30% de nos revenus réels et donc une imposition qui chute de 8.500 à 1600 €. C'est manifestement une erreur de saisie avant calcul de l'impôt.

Que dois-je faire ? Quels sont les risques d'un rappel ?

Par **JamesEraser**, le **28/08/2008** à **08:48**

[citation]Que dois-je faire ? [/citation]

Le signaler

[citation]Quels sont les risques d'un rappel ?[/citation]

Énorme vue la conjoncture

Et tant qu'à payer, autant le faire sans majoration, contrôle etc...

N'oubliez pas qu'avec les déclarations pré-remplies, il y aura l'année prochaine une année de comparaison.

Experatooment